(N.° 85.)

JOURNAL
DE LA
PROVINCE DE LIMBOURG.

Jeudi, 11 Avril 1822.

communes plusieurs lettres et rapports officiels

pêches et un mémoire

gouvernement de Sierra-Léone

jeunes

Mais

continuellement les phrases

l'abbé Reynal et d'autres écri-

que les naturels du pays s'offrent en foule

eux-mêmes de la personne de leurs

prisonniers de guerre, qu'ils mangeraient inhumaine-

mais ils ne trouvaient à s'en défaire. Les Espagnols,

les plus épris à

fondement, que beaucoup de bâtimens négriers anglais

premier leur pavillon. On parle par exemple

des vaisseaux employés à la traite par le fait suivant.

Dans le cours compris entre le mois de juillet 1820

et le mois d'octobre 1821, il n'y a pas moins de

190 bâtimens entrés dans

le cours de

la côte de Guinée, des côtes adjacentes; en

tout

Les médecins que plusieurs membres se

proposent de faire ont été annoncées, pour différens

jours après l'ajournement d'une quinzaine qui doit

avoir lieu comme d'usage à l'époque des fêtes de

Pâques.

On continue d'incendier les meules de graine, ainsi

que les granges et autres bâtimens d'exploitation dans

les comtés de Norfolk et de Suffolk. En Irlande, bien

que les désordres ne diminuent pas plus graves, ils

ne diminuent pas d'une manière sensible; et les exé-

cutions qui ont eu lieu assez fréquemment depuis la

réunion des commissions spéciales n'intimident pas

les brigands.

ITALIE.

Livourne, le 25 mars.

La correspondance de cette ville contient l'extrait suivant

d'une lettre de Malte, en date du 10 de ce mois :

« Nous apprenons ce qui suit par un bâtiment venu

des Dardanelles. Le feu a pris dans le port de

Les Grecs ont couru aux armes, croyant qu'elle y

opérer un débarquement. Sept mille Grecs se sont

rassemblés pour recevoir l'ennemi. La garnison

turque, au nombre de 800 hommes, a tenté récem-

ment une sortie

une division de Grecs; les Turcs ont perdu dans

ce combat une centaine de soldats. La forteresse

importante de Corinthe a capitulé; les chrétiens y

ont trouvé beaucoup d'argent et de grandes provisions

de poudre. On sait positivement qu'un gouvernement

central est organisé en Péloponèse. Outre le congrès,

un corps législatif et un corps exécutif ont commencé

leurs travaux. Ils se composent d'hommes distingués

par leur amour de la patrie, leurs lumières, leur sa-

gesse et leur fermeté. Deux ou trois imprimeries éta-

blies dans le Péloponèse travaillent en ce moment à

l'impression des lois. Un paquebot venant d'Alger,

dit avoir rencontré deux bâtimens barbaresques endom-

magés dans un combat contre les Grecs. Les Grecs se

sont emparés

ville fortifiée en Négreponi;

mais cette nouvelle mérite confirmation. »

Les dernières lettres de Chypre peignent avec des

couleurs sombres l'état anarchique de cette île. Le

gouvernement a licencié les troupes auxiliaires au nom-

bre de 4000 Arabes et Albanais. Cette soldatesque,

n'ayant reçu ni solde ni moyen de s'embarquer, in-

dignée d'ailleurs du traitement et de la perfidie des

chefs, a ravagé le pays en commettant toutes sortes

d'excès. Seize villages sont dépeuplés; les malheureux

chrétiens errent dans les montagnes où ils succombent

aux horreurs de la faim; les Turcs ont transporté

dans les forteresses tous les vivres du pays. La culture

de l'île est abandonnée; en outre la saison est mau-

vaise. Les familles européennes se disposaient à quitter

le pays.

ESPAGNE.

Madrid, le 28 mars.

La discussion qui a eu lieu ces jours derniers dans

le congrès, au sujet des troubles de Valence, a donné

lieu à diverses considérations, entr'autres à celle de

la coïncidence des assassinats dans cette ville avec

ceux de Pampelune, et ainsi qu'on l'assure avec ceux

qui se sont également commis à Lucena, et sans la

vigilance des cortès, les disputes qui ont eu lieu der-

nièrement à Madrid entre deux régimens, n'étaient

que le prélude de scènes d'horreur qui nous étaient

réservées pour les 17 ou 18 de ce mois.

Le gouvernement ayant eu connaissance d'un plan

qui ne tendait à rien moins qu'à remettre la citadelle

de Pampelune entre les mains des agens qui dirigent la contre-révolution, plusieurs corps de troupes ont reçu l'ordre de se rendre en poste dans cette place et comme on ne cesse de répandre dans toute l'Espagne des nouvelles inquiétantes sur les desseins de la France à notre égard, des forces nombreuses vont occuper toute la ligne militaire des Pyrénées.

La séance des cortès d'hier n'offre pas un grand intérêt; plusieurs députés ont demandé que le congrès s'occupât du sort du clergé et de lui ôter tout prétexte de travailler contre le nouvel ordre des choses.

On se dit tout bas que le général Morillo et le chef politique de Madrid vont être mis en jugement pour avoir arrêté arbitrairement plusieurs individus dans le courant du mois de septembre dernier.

La députation provinciale de Cadix a envoyé une adresse au congrès pour demander la franchise de ce port, comme étant l'unique moyen de conserver à la nation ce boulevard de sa liberté et la mine la plus féconde de son opulence.

Les cortès de Lisbonne ont reçu des réclamations énergiques du Brésil contre le départ du prince régent. S. A. R. avait notifié aux autorités brésiliennes qu'il devait obéir aux ordres de son auguste père; mais en attendant qu'elles pouvaient adresser leurs sollicitations à S. M.

Il est arrivé ces jours derniers une grande quantité de navires richement chargés venant de la Havane; le vaisseau *l'Asie* porte lui seul 3 millions de piastres fortes et 700 charges de cochenille.

Des lettres de Porto-Rico, du 31 janvier, confirment la mort du général Bolivar; mais elles n'en donnent pour preuve que la circonstance que le général Paez ajoute à sa signature le titre de chef suprême, titre qu'avait seul Bolivar.

Les journaux de Caracas parlent d'un armistice proposé par le général Paez, à Aimerich, mais celui-ci pour toute réponse, avait fait fusiller le parlementaire.

Extrait d'une lettre particulière de Pampelune, du 29 mars.

La tranquillité est rétablie dans notre ville. Le général Lopez Banos y a fait son entrée avant-hier, à midi, avec une faible escorte de cavalerie. Une députation composée du chef politique, d'un conseiller de la province et d'un membre de la municipalité se porta à sa rencontre et lui ayant représenté que l'entrée de sa colonne dans la ville pourrait donner lieu à des rixes, le général fit camper sa troupe entre Irurzum et Erizé. La maison du comte Guendulain avait été préparée pour le quartier-général de S. Exc., mais elle est allée se loger modestement dans un hôtel. Le nouveau gouverneur de cette ville, M. Sanchez Salvador, et M. Villa, récemment nommé chef politique, sont arrivés hier soir dans cette ville; l'un et l'autre inspirent beaucoup de confiance aux amis de la constitution.

FRANCE.

Paris, le 6 avril.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui le rapport fait à la chambre des pairs dans la séance du 25 mars, par M. le comte Ferrand, au nom de la commission chargée de présenter un travail relativement à la compétence et au mode de procéder de la cour des pairs. Ce rapport est suivi d'un projet de résolution en 82 articles.

— D'après des documens qui nous paraissent certains, on croit que la session actuelle de la chambre des députés tire à sa fin; que la session prochaine commencera vers la fin de juillet, et ne sera pas de longue durée, puisqu'on n'y discutera guère d'autre loi que celle du budjet de 1822. Il paraît probable outre que l'intention du gouvernement est que dans les années suivantes les chambres soient convoquées dans le courant du mois de janvier.

— Parmi les pétitions dont il a été fait rapport aujourd'hui à la chambre des députés, on a remarqué celle du sieur Dillon, homme de lettres à Paris, qui demande que l'on fasse fermer toutes les loges de francs-maçons. La chambre a passé à l'ordre du jour.

— Parmi les candidats désignés aux choix des électeurs attachés aux principes du côté gauche de la chambre, on compte, outre les députés sortans, MM. de Pradt, Lamarque, Alexandre Delaborde, Carrion-Nisas.

— M. le baron de Fagel, ambassadeur des Pays-Bas près la cour d'Angleterre, est arrivé hier au soir à Paris.

— Le général Donadieu, nommé inspecteur-général du cordon sanitaire, doit partir incessamment pour se rendre sur les frontières des Pyrénées.

— On avait, il y a environ trois mois, fermé la *crypte* de l'église de Sainte-Geneviève, où sont déposées les dépouilles mortelles de plusieurs généraux, sénateurs, cardinaux et autres grands fonctionnaires publics. On vient de rouvrir cette crypte aux curieux étrangers et nationaux. Les corps de J.-J. Rousseau et de Voltaire sont toujours dans leurs sarcophages sous le grand berceau de la voûte qui existe sous le péristile.

— Les factieux, après avoir échoué à Saumur, à la Rochelle, ont essayé d'opérer un mouvement militaire dans la garnison de Strasbourg. Ils ont trouvé là comme ailleurs, des sujets fidèles qui se sont empressés de dévoiler les horribles projets auxquels on voulait les associer. Plusieurs personnes ont été arrêtées; d'autres sont en fuite; l'autorité est sur les traces des coupables. La tranquillité de Strasbourg n'a pas été troublée un seul instant.

— Une lettre de Strasbourg annonce que quelques officiers de la garnison viennent d'être arrêtés.

— Une lettre de Rennes, du 3, nous apprend que, la veille, dix à douze individus de cette ville ont été arrêtés et conduits à la prison de la Cour-le-Bat. On assure qu'ils sont impliqués dans la conspiration de Saumur et dans la révolte du général Berton.

— Les lettres écrites de Toulouse, le 2 avril, annoncent que les mesures prises par les magistrats ont produit l'effet que l'on devait en attendre. Néanmoins dans la journée du 31, un rassemblement de 200 étudians parcourut une partie de la ville. Il marchait avec ordre et suivait la direction qui lui avait été donnée. A la tête de ce rassemblement étaient des étudians beaucoup plus âgés que les autres, qui s'étaient déjà fait remarquer dans les troubles de Paris, et que la commission d'instruction publique avait même alors exclus des écoles. Ils ont été arrêtés.

— Par arrêté du 29 mars dernier, la cour royale d'Aix a renvoyé par-devant la cour d'assises du département du Var, les sieurs Vallé, Salomon, Farod, Constantin, Blanchard, Orcel, le chef

taill..n Caron, et Spinola, tous prévenus de complicité dans un complot à Marseille et à Toulon, contre le gouvernement du roi, ou de non révélation de propositions criminelles qui leur auraient été faites.

— La famille de l'infortuné Lesurque, dont la pétition avait été accueillie avec un vif intérêt par les deux chambres, vient de trouver un nouvel adoucissement à sa pénible situation dans la décision bienveillante de S. Exc. le ministre de l'intérieur, qui a ordonné qu'il lui fût payé une somme de trois mille francs. En transmettant à Mad. Lesurque l'annonce de cette décision, M. le baron Capelle exprime le regret qu'éprouve le ministre de ne pouvoir faire davantage pour elle en ce moment, *mais il faut espérer*, ajoute-t-il, *que la juste sollicitude qu'inspire le déplorable sort dont votre mari fut victime, aviendra pour votre famille à une situation plus conforme à ses*

[illegible] présumer en effet que cette espérance est [illegible] que un noble pair [illegible] de Valence, avait composé [illegible] pour obtenir quelque [illegible] cède de Lesurque. On [illegible] a été recueilli par un autre membre de cette auguste assemblée, M. le marquis de Lally-Tolendal, dont le nom et le talent sont d'un heureux augure dans une pareille circonstance.

[illegible] duel entre deux gardes-du-corps, [illegible] sont très déplorables. L'un a [illegible] a été amputé de suite, et l'on a la plus grande inquiétude pour sa vie. Ce duel a eu lieu à Versailles.

— Vendredi, dans la soirée, plusieurs Anglais dînaient au café Silve, boulevard des Italiens; ils se trouvaient [illegible] par un particulier placé près d'eux; cependant, comme ils se trouvaient avec des dames, ils suspendirent jusqu'à la fin de leur repas l'explication qu'ils avaient intention de demander. Pendant cet intervalle, le particulier sorti après avoir attendu assez long-temps. Les Anglais alors ne trouvant plus cet individu, se répandirent dans [illegible] pièces, [illegible] sur [illegible] des places du café une affiche par laquelle ils déclaraient qu'ayant été insultés par un officier français, ils le sommaient de se faire connaître.

M. le général G....., qui se trouvait au café Silve, péniblement affecté qu'on eût employé dans cette affaire l'expression d'*officier français*, enleva l'affiche, et laissa à la place son adresse. Les Anglais qui avaient placé l'affiche se méprirent d'abord sur les motifs de cette action, cependant, sur les représentations de MM. ***, ***, officiers en activité, une seconde affiche fut placée, et signée par les mêmes particuliers anglais, qui déclarèrent que le défaut d'habitude de la langue française leur avait seul fait employer l'expression d'*officier français*, dont à juste titre on avait été choqué, et qu'ils avaient, au contraire, une telle confiance dans la loyauté française, qu'ils espéraient que les personnes qui avaient signalé cette inconvenance voudraient bien s'unir à eux pour les aider à plaindre l'individu dont ils croyaient avoir à se plaindre. Nous voyons avec plaisir qu'au moyen de cette explication, cette altercation n'a pas eu de suites désagréables.

— On a saisi, ce matin, vers les huit heures, chez Nadan et chez Sanson, libraires, la brochure de M. Barginet, de Grenoble, qui a pour titre : *Histoire véritable de Tchen-Tcheou-Li*.

— On annonce comme un fait positif que la représentation d'*Œdipe* et des *Vêpres siciliennes* vient d'être prohibée. On assure aussi que les comédiens des deux théâtres ont reçu l'invitation verbale de ne plus jouer *Tartufe* jusqu'à nouvel ordre. (*Constitutionnel.*)

Bourse de Paris, 6 avril.

Cinq p. c. consolidés . . . . . 86 fr. 75 c.
Actions de la banque . . . . . 1160 fr. 00 c.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

Bruxelles, le 7 avril.

S. M. voulant diminuer pour les communes la charge d'entretien de leurs mendians valides dans les dépôts de mendicité et voulant encore leur donner le moyen de pouvoir entretenir un plus grand nombre d'individus de cette classe, a pris un arrêté, en date du [illegible], d'après lequel : 1.° Tous les mendians valides qui se trouvent dans les dépôts de mendicité ou autres propres aux travaux des champs, seront transférés dans celles des colonies que la société de bienfaisance établit qui sont destinées à recevoir les mendians. 2.° Les mendians susmentionnés continueront dans lesdites colonies à être à la charge des communes où ils ont leur domicile de secours. 3.° Les conditions auxquelles la société de bienfaisance recevra lesdits mendians seront réglées par un contrat que le ministre de l'intérieur et du waterstaat fera avec la commission permanente de la société de bienfaisance, et la somme à lui payer pour chaque mendiant ne pourra excéder en aucun cas celle de 35 flor. par an. 4.° La commission permanente de la société de bienfaisance devra avoir égard autant que possible aux réglemens qui régissent les dépôts de mendicité, spécialement en ce qui concerne la mise en liberté des individus qui pourraient rentrer dans la société, sans qu'il soit à craindre qu'ils se livrent de nouveau à la mendicité. 5.° La translation des mendians dont il s'agit aux colonies précitées aura lieu aux frais des communes où ils ont leur domicile de secours, et ces frais seront réglés et avancés par les administrations des dépôts de mendicité.

— S. M., par arrêté du 28 mars dernier, a accordé la somme de 2000 florins, pour contribuer aux frais de réparations à faire à l'église de la commune de Merkem (Flandre occidentale.)

— S. M. a accordé les brevets suivans :

Le 14 décembre 1821, au sieur A. de Langle à Bruxelles, un brevet de dix années pour l'importation d'un mastic ou pierre artificielle, inventée par le sieur Teissier, à Paris.

Le 23 décembre 1821, au même, un brevet de dix années pour l'importation et le perfectionnement des bateaux à vapeur, inventés par le sieur Raymond, à Paris.

Le 2 mars 1822, au sieur P. van der Boech, à Utrecht, un brevet de quinze années pour l'invention d'une nouvelle machine hydraulique nommée *kuip-scheprad molen*.

— Des lettres de Londres du 5 avril, annoncent que pendant la session actuelle du parlement, il sera pris des mesures très importantes relativement au commerce avec l'étranger. On dit entr'autres que les

fles et les établissemens anglais des Indes-occidentales seront déclarés ports francs, qu'il sera libre d'y faire le commerce avec l'Amérique méridionale et avec les Etats-Unis, sauf un droit très léger sur certaines productions des Etats-Unis dans la vue de donner quelques avantages aux colonies anglaises.

PROVINCIE LIMBURG.

De STAATSRAAD, GOUVERNEUR der provincie Limburg, Ridder der Orde van den Nederlandschen Leeuw,

Ten gevolge eener by hem ontvangene missive van Z. Exc. den Heer Staatsraad, belast met de generale direktie der ontvangsten, brengt by deze ter kennis van het publiek dat het bestek en de voorwaarden, op welke de daar in bepaalde hoeveelheid papier bestemd om voor het gebruik der noordelyke provincien van het Ryk te worden gezegeld, op den 1 juny aanstaande, ten kantore van den Heer Direkteur, belast met de generale direktie van het zegel te s'Gravenhage, zal worden aanbesteed; mitsgaders de monsters, bepalende de kwaliteit van dat papier, op het sekretariaat generaal der provincie zyn gedeponeerd, alwaar de gegadigden er kennis van kunnen nemen.

Maastricht, den 10 april 1822.

De Staatsraad, Gouverneur, C. DE BROUCKERE.

BURGERLYKEN STAND DER STAD MAASTRICHT.

4 april.

Geboorten, 1 jonge, 1 meisje.

Sterfgevallen, 3 jongens en Sara-Johanna Geyer, oud 32 jaren, echtgenote van Douwe van Sittema, gepensioneerd Majoor, woon. aan de oude Brusselsche-poort.

5.

Geboorten, 5 jongens.

Sterfgevallen, Mathias Meertens, korporaal by het 3de bat. veldartillerie, oud 44 jaren, alhier in garnisoen.

6.

Geboorten, 1 jonge, 1 meisje.

Sterfgevallen, 1 jonge, 1 meisje, Maria-Ida Godding, oud 26 jaren, huisvrouw van Henricus Slouren, radenmaker, woon. in de Battery-straat; en Maria-Magdalena Snyders, zonder beroep, oud 60 jaren, weduwe van Hub. Stevens, woon. in de Smee-straat.

7.

Geboorten, 1 jonge.

Sterfgevallen, Maria Ida Labay, zonder beroep, oud 77 jaren, ongehuwd, woon. in de Capucyne straat.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Quartier avec remise et écurie à louer, rue Large n. 806.

A louer, présentement, un beau quartier garni, consistant en un salon et quatre chambres au premier, avec écurie et remise, rue de Bois-le-Duc, n. 1241.

A louer un quartier garni, situé au Rempart-aux-pierres. S'adresser chez Mr. Wigny, rue d'Enfer n. 925.

A vendre ou à louer, dès-à-présent, une belle et grande maison, nouvellement bâtie au dernier goût, ayant quatre superbes chambres et cuisine au rez-de chaussée, huit chambres en haut; une belle et vaste basse-cour, deux grands jardins bien arborés, située à Stevensweerd. — S'adresser à M. Loyens, à la Chaîne d'or, rue des Tourneurs, à Maestricht.

Le soussigné, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir dans son magasin les articles ci-après, savoir: un joli assortiment de guingances tant en ligne qu'en carré; de cotons imprimés d'une aune de largeur et d'une belle qualité, à très bon compte; des tapis de table verts et bleus, aux plus nouveaux dessins; du savon à odeur, à 3 fr. 50 c. la douzaine de grosses boules; du coton filé en boites et en écheveaux, pre à nouer, etc.

On y trouve du savon de Windsor, première qualité, à 60 c. et à 4 fr. 75 c. la douzaine; idem transparent, à 60 c. la douzaine.

D. F. C. BARROW, rue du Loup, n°. 9

Vrywillig verkoop.

Op heden donderdag 11 april 1822, smorgens ten tien uren krachtens vonnis van de regtbank van eersten aanleg zitting houd te Maastricht, op den 28 january jongstleden, door het terie van den notaris JESSE, residerende te Maastricht, overstaan van den wel edelen heer Vrederegter dezer zuidelyke afdeeling, ten zyne gewoone zittingplaats op het huis, openbaarlyk, overeenkomstig de wet van den 12 1816, aan den meestbiedende verkogt worden, te weten

1°. Een huis met aanhorig achterkwartier, gelegen in de straat, n. 1063, te Maestricht, en genaamd de Vier-Em reinende eene zyde aan d'heer L. J. Hermans, andere zyd huis genaamd den Hollandschen-Tuin, of d'heer Dujardin.

Het omschreve huis vind zich bezwaart met omtrent luiksche guldens, doende 1680 gls. nederlandsch, onop capitaal rentende gedeeltelyk tegen 4 en gedeeltelyk tegen ten honderd s'jaars, welke sommen aan den kooper zulle nen in mindernis van zynen koopprys.

Verder zullen de voorwaarden van verkoop zeer voo wezen ten opzigte van de betaling van de overige koo ningen.

Verdere informatien te bekomen ten kantore van voor notaris. Zegt het voort.

De notaris LIBENS, residerende te Gulpen, zal op vryd 12 april 1822, om tien uren smorgens, ten overstaan va heer Vrederegter van het kanton Gulpen, ten zyne gewo zitting-zaal aldaar, overeenkomstig de wet van den 12 juny openbaarlyk aan den hoogstbiedende verkoopen:

Eene zeer goede weide, aan mate 82 roeden 85 ellen kant, gelegen te Mechelen, onder Wittem, reinende tot de heer Hollmann van Mechelen, ter andere zyde de erfgen Hoyks. Deze weide zal eerst in 2 parceelen en daarna in opgeveild en toegewezen worden, zulks ingevolge conditie nu af intezien ten kantoor van den notaris voornoemd.

De Notaris LIBENS, residerende te Gulpen, zal op dag den 24 april 1822, om 10 uren smorgens, ten hu Sieur Johan-Machiel Peerboom te Gulpen, publiekelyk en aan den hoogstbiedende verkoopen, de volgende va deren:

1.° Een huis bestaande in 4 benede vertrekken, 5 bo sen, 3 kelders, solders-paards, koei en schaap-stal misthof, tuin en verder toebehoor van dien, gestaan en in den voordeligsten streek te Gulpen, zeer geschikt den akkerbouw als alle anderen handel, thans bewoon den genoemde Peerboom.

2.° Een koolhof, gelegen naast de Gats te Gulpen, 13 roeden 49 ellen vierkant.

3.° Een weide, gelegen gedeeltelyk onder Gulpen, en telyk onder Wilre, aan mate 1 bunder 40 roeden vierkant.

4.° Een parceel akkerland, gelegen onder Gulpen, te genaamd in de Bergermesdelle, aan mate 7 bunder 69 ellen vierkant.

5.° Een parceel akkerland, gelegen onder Gulpen, genaamd aan den Biebosch, aan mate 88 roeden 53 ellen

6.° Een parceel akkerland, gelegen op den Gulperberg Gulpen, aan mate 22 roeden 41 ellen vierkant.

7.° Een parceel bosch, gelegen onder Gulpen, ter naamd in den Lansenraderberg, aan mate 10 roeden vierkant.

Verdere informatien te bekomen ten kantoor van den voornoemd, alwaar de conditien acht dagen voor den kunnen ingezien worden.

A Maestricht, de l'Imprimerie provinciale, chez L. TH. NYPELS, rue Grand-Staat, n. 99